

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/112 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ACADEMIE DE CORSE POUR L'ANNEE 2013-2014

SEANCE DU 6 JUIN 2013

L'An deux mille treize et le six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
M. FRANCISCI Marcel à Mme MERMET Valérie
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme RUGGERI Nathalie à M. SUZZONI Etienne
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code de l'Éducation,
- VU** la lettre du Recteur d'Académie du 4 mars 2013,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

EMET un avis favorable au projet de calendrier scolaire 2013-2014, tel qu'il figure dans le document joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 juin 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Avis sur le projet de calendrier scolaire 2013-2014 de l'Académie de Corse

L'article D. 521-6 du Code de l'Éducation dispose que le Recteur de Corse a compétence pour adapter le calendrier national triennal par voie d'arrêté afin de tenir compte des spécificités locales, **après avoir** notamment **consulté l'Assemblée de Corse**.

Dans une lettre en date du 4 mars 2013 transmettant ses propositions de calendrier scolaire, M. le Recteur précise : « dans l'attente d'une réflexion plus approfondie sur l'évolution future des rythmes scolaires annuels, qui s'appuiera sur les travaux effectués au cours de la concertation « Refondons l'école de la République », **le calendrier scolaire national est exceptionnellement établi pour la seule année scolaire 2013-2014 et non sur une base triennale** comme le prévoit le code de l'Éducation ».

Il indique que le projet de calendrier, ci-joint en annexe, a fait l'objet d'adaptations dans le nécessaire respect des principes fixés par les dispositions du Code de l'Éducation selon lesquelles « les modifications ne peuvent excéder trois jours consécutifs, ni réduire à moins de huit jours la durée d'une période de vacances ».

De même, le calendrier proposé respecte, autant que faire se peut, l'alternance de sept semaines de cours et de deux semaines de repos préconisée par les spécialistes des rythmes de l'enfant.

Il est à noter que **la rentrée des enseignants est reportée au jeudi 5 septembre 2013** (lundi 2 septembre au niveau national) **et la rentrée des élèves au vendredi 6 septembre 2013** (mardi 3 septembre au niveau national) ; les trois jours étant récupérés du lundi 7 au mercredi 9 juillet 2014.

Par ailleurs, les jours fériés du 1er et du 8 mai sont inclus dans la période de vacances de printemps.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014	
Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : Jeudi 5 septembre 2013
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Vendredi 6 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : Samedi 19 octobre 2013 Reprise des cours : Lundi 4 novembre 2013
Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 21 décembre 2013 Reprise des cours : Lundi 6 janvier 2014
Vacances d'Hiver	Fin des cours : Samedi 22 février 2014 Reprise des cours : Lundi 10 mars 2014
Vacances de Printemps	Fin des cours : Samedi 26 avril 2014 Reprise des cours : Lundi 12 mai 2014
Vacances d'Eté	Fin des cours : Mercredi 9 juillet 2014

Le Recteur,



Michel BARAT

